

No. 10.

RAPPORT DE L'AGENT D'IMMIGRATION DE MIRAMICHI, N. B.

[W. WILKINSON.]

BUREAU D'IMMIGRATION DU GOUVERNEMENT,

CHATAM, MIRAMICHI, N. B.,

8 Janvier 1874.

MONSIEUR,—Je regrette que le nombre des immigrants venus ici l'année dernière soit peu de chose en comparaison de ce qu'il a été l'année d'au paravant; mais il ne faut pas oublier que le grand afflux de cette année-là était dû principalement à la construction du chemin de fer intercolonial, dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick. Ce grand ouvrage est en cours d'exécution, et les travailleurs qu'il a attirés sont encore employés aux travaux, après un déplacement pour un certain nombre d'une partie à une autre de la voie. La demande de bras pour les travaux ordinaires des champs est donc aussi grande que jamais. Le prix des gages n'a pas baissé, et avec l'activité qui se renouvelle dans les affaires, les chances et les perspectives du colon qui veut s'établir au pays sont plus engageantes que jamais, surtout si l'on se rappelle que nos terres publiques sont données gratuitement à tous ceux qui veulent y établir leur demeure, pour les défricher et les cultiver. Nous ne devons guère, dans cette agence, nous attendre à une forte immigration immédiate, étant éloignés de toute communication directe à vapeur avec l'Europe, et privés encore des avantages que nous retirerons de l'Intercolonial qui, lorsqu'il sera terminé, fera mieux connaître, en la rendant accessible, cette partie de la Confédération. Le département offre aux immigrants le privilège de voyager sur les chemins de fer de l'Etat au prix très-modique de 1 $\frac{1}{4}$ cent par mille.

En présence du fait que les immigrants préfèrent généralement se fixer dans les grandes villes et dans leur voisinage, et à cause de la facilité qu'ils ont d'y arriver directement par les vapeurs transatlantiques, on peut même se demander s'il ne serait pas convenable de leur faire don de tout le prix de transport, afin de les engager par ce moyen à pénétrer dans l'intérieur et à s'établir dans des endroits regardés avec moins de faveur jusqu'ici, parce qu'ils préfèrent rester dans les villes ou dans leurs environs que de se diriger sur l'intérieur, en s'exposant aux fatigues et aux dépenses de ce nouveau voyage. Cependant leur achèvement immédiat serait dans l'intérêt du pays, et eux-mêmes y gagneraient dans bien des cas.

J'eus le plaisir de rencontrer ici en novembre dernier M. F. S. Talbot, en route pour l'Irlande, en qualité d'agent accrédité de ce département. Il désirait recueillir des renseignements sur cette partie du pays, sur le genre de travail dont on y a le plus besoin, sur le taux des gages et la probabilité de leur maintien ainsi que sur le système de concessions gratuites. Il m'adresse les questions suivantes :

10. Quelle sont sous les dispositions de l'acte des concessions gratuites du Nouveau-Brunswick, les terres disponibles pour la colonisation ou qui le seront le printemps prochain, dans le voisinage de Miramichi ?

2. Combien pourriez-vous placer de familles le printemps prochain ?

3. Le gouvernement prendra-t-il les mesures nécessaires pour installer convenablement les immigrants à leur arrivée.

40. Savez-vous s'il se trouve dans le voisinage des endroits réservés pour les concessions gratuites, des terres défrichées à vendre à des prix modérés ?

5. Y a-t-il dans votre district des colons qui ont été placés sous le système des concessions gratuites, et ont-ils bien réussi ?

Après m'être consulté avec le commissaire en chef des travaux publics du gouvernement provincial, j'ai pu répondre d'une manière satisfaisante à toutes ces questions. Je n'ai